(THIS TRANSLATION WAS PREPARED BY CLASS COUNSEL AND IS PROVIDED FOR INFORMATION PURPOSES ONLY / LA PRÉSENTE TRADUCTION A ÉTÉ PRÉPARÉE PAR LES AVOCATS DU RECOURS COLLECTIF ET EST TRANSMISE UNIQUEMENT À TITRE INFORMATIF)

Date : 20220606

No. du dossier à la Cour : T-2169-16

Citation : 2022 FC 830

Ottawa, Ontario, 6 juin 2022

PRÉSENT : L'Honorable Monsieur le Juge Phelan

RECOURS COLLECTIF

E N T R E :

GARRY LESLIE MCLEAN,
ROGER AUGUSTINE,
CLAUDETTE COMMANDA,
ANGELA ELIZABETH SIMONE SAMPSON,
MARGARET ANNE SWAN et
MARIETTE LUCILLE BUCKSHOT

Demandeurs

- et -

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA
représentée par LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défenderesse

ORDONNANCE

SUR REQUÊTE soumise par écrit par les Demandeurs, avec le consentement de la Défenderesse, pour trois modifications à l'Annexe K de la Convention de règlement dans la présente action ;

Et SUITE à ce que la Cour n'ait reçu aucune communication pour ou contre la motion ;

LA COUR ORDONNE que :

(THIS TRANSLATION WAS PREPARED BY CLASS COUNSEL AND IS PROVIDED FOR INFORMATION PURPOSES ONLY / LA PRÉSENTE TRADUCTION A ÉTÉ PRÉPARÉE PAR LES AVOCATS DU RECOURS COLLECTIF ET EST TRANSMISE UNIQUEMENT À TITRE INFORMATIF)

1. L'Annexe K, telle que jointe à l'Ordonnance d'approbation du règlement en tant qu'Annexe A, soit modifiée comme suit :
    a. Manitoba, Rossville est modifié pour inclure « 30 juin 1967 au 31 août 1968 »;
    b. Ontario, Quinte Mohawk est modifié pour inclure « 1 septembre 1955 au 31 août 1960 »; et
    c. Nouvelle-Écosse, Pictou Landing est modifié pour corriger la date de fermeture du 30 juin 1985 au « 30 juin 1958 ».
2. Un survivant membre du groupe qui soumet une réclamation concernant la fréquentation soit de Rossville pendant la période mentionnée à 1a. ci-dessus ou soit de Quinte Mohawk pendant la période mentionnée à 1b., sera réputé assujetti à l'article 12.01 de la Convention de règlement et sera lié par l'article 5 de l'Ordonnance d'approbation du règlement.
3. Comme aucun dépens n'ont été demandés, ils ne sont pas ordonnés.

_____
Juge